MAIRIE

LA GRIPPERIE SAINT-SYMPHORIEN

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 OCTOBRE 2026

COMPTE-RENDU

Nombre de conseillers :15

Présents :11

Votants :13

Absents: 4

Président de séance:
Denis ROUYER

Secrétaire de séance:
Jean-Pierre DBJAY

L'an deux mil vingt-six, le 29 octobre à 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de La Gripperie Saint Symphorien sur convocation datée du 21 octobre adressée par le maire, Denis ROUYER.

PRESENTS:Teddy BROCHARD, Gilbert CHERBONNEL, Nelly CHEVALIER, Mickaël DAUNAS, Jean-Pierre DBJAY, Anaïs DUPÉRÉ, Christel LEFEVRE, Hanh-Claire LEVÊQUE, Denis ROUYER, Stéphane VINET, Adeline ZIETHEN..

ABSENTS: Nicolas BRIOT, Joël BRUNET représenté par pouvoir donné à Stéphane VINET, Laurence PLAIRE, Lydie PERLADE représentée par pouvoir donné à Denis ROUYER.

ORDRE DU JOUR :

7.5.1 **2026-36** **Fonds vert : demande de subvention pour l'installation de brasseurs d'air à l'école**

Afin de subventionner les travaux d'installation de brasseurs d'air à l'école, la commune peut solliciter le Fonds vert. Le maire explique que l'Etat octroie des subventions au titre de la « rénovation énergétique des bâtiments publics locaux ».

Par conséquent il résume la situation suivante :

1. Coût total de l'opération et montants subventionnables :

PRESTATION	MONTANT HT EN EUROS DE LA PRESTATION	MONTANT SUBVENTIONNABLE EN EUROS DE LA PRESTATION
TRAVAUX	10 008,32 €	10 008,32 €
TOTAL	10 008,32 €	10 008,32 €

2. Subventions possibles:

ETABLISSEMENT	TITRE DE LA SUBVENTION	POURCENTAGE DE LA SUBVENTION	MONTANT EN EUROS DE LA SUBVENTION
FONDS VERT	RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS LOCAUX	80,00%	8006,66 €
	TOTAL	80,00%	8 006,66 €

A l'écoute de cet exposé, le conseil décide à l'unanimité:

- d'inscrire l'opération au budget 2026
- de faire une demande de subvention du Fonds vert au titre de « rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » auprès de l'Etat pour 2026.
- d'adopter le plan de financement suivant:

ETABLISSEMENT	POURCENTAGE DE LA SUBVENTION	MONTANT DE LA PARTICIPATION EN EUROS
FONDS VERT	80,00%	8 006,66 €
COMMUNE	20,00%	2 001,66 €
TOTAL	100,00%	10 008,32 €

APPROUVE

7.5.4 2026-37 Demande de subvention d'un lycée pour le voyage d'étude d'un élève domicilié sur la commune

Le maire explique au conseil avoir reçu un courrier émanant d'un lycée du département, qui sollicite une participation pour un séjour scolaire, au bénéfice d'un élève domicilié sur la commune. La somme permettrait de diminuer la part prise en charge par la famille.

A l'écoute de cet exposé, le conseil décide à l'unanimité de refuser la demande.

REFUSE

Questions diverses

- Rapports d'activités SOLURIS et EAU 17 : les rapports ont été communiqués et n'amènent aucune remarque

- Groupes de travails divers: Mme DUPÉRÉ demande aux élus s'ils seraient intéressés pour participer à différents groupes de travail : alternative repas des ainés, parcours patrimonial VVF et négociation de prix en gros de fournitures d'énergie.

- Retours des travaux des différentes commssions : point sur les initiatives et les aménagements effectués en régie avec les agents, avancée du bulletin municipal

- Retour sur le groupe de travail pour la convention de la salle des fêtes : Mme DUPÉRÉ explique avoir fait un travail d'état des lieux sur les documents de location de la salle des fêtes afin de les mettre à jour d'un point de vue juridique et surtout par rapport aux usages et attentes des usagers ; elle propose aux conseillers de lui faire un retour pour début décembre afin de procéder aux votes nécessaires mi-décembre pour une application en 2027.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 heures 45